

dont l'un au moins a connu personnellement ceux dont il parle! Comment les rationalistes jugeraient-ils un théologien catholique qui leur opposerait de pareilles raisons? Il nous semble que de tels sophismes prouvent invinciblement que celui qui est réduit à les employer soutient une thèse fausse. Reprenant donc les termes de M. Renan, nous pouvons dire à bon droit : « Comme les deux noms de Simon ou Siméon, José ou Joseph, se trouvent d'ailleurs dans la liste des fils de Clopas, » et que Jacques et Jude sont frères de Simon et de Joseph, il en résulte, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que Jacques et Jude sont fils de Clopas ou Cléophas, et de Marie, comme Simon et Joseph; il en résulte aussi que ces quatre noms étant précisément les noms de ceux qui sont appelés par les synoptiques les frères du Seigneur, ceux qui portaient ce titre étaient les fils de Cléophas, frère de saint Joseph; qu'ils étaient, par conséquent, non les véritables frères de Jésus, mais ses cousins germains putatifs, parce que saint Joseph, leur oncle, était le père putatif de Notre-Seigneur, ou ses cousins germains réels, si l'on admet que Marie, leur mère, était une véritable sœur de la Sainte Vierge. L'interprétation catholique des textes du Nouveau Testament concernant les « frères du Seigneur » est donc la plus logique et la seule qui rende compte des textes, en même temps qu'elle est conforme à la tradition.

SECTION V.

LES ACTES DES APÔTRES.

CHAPITRE PREMIER.

AUTHENTICITÉ ET INTÉGRITÉ DES ACTES DES APÔTRES.

L'authenticité des Actes des Apôtres s'impose même aux plus difficiles et aux plus prévenus. « Les efforts qu'on a fait pour prouver que le troisième Évangile et les Actes ne sont pas du même auteur sont restés tout à fait infructueux, » dit M. Renan¹. Les Actes sont cités

¹ E. Renan, *Les Évangiles*, p. 436. Voici les raisons qu'il en donne lui-même, *ibid.* : « Voir la liste des idiotismes communs aux deux écrits dans Zeller, *Die Apostelgeschichte*, p. 414 et suiv. Le livre a une parfaite unité de rédaction, Zeller, p. 387 et suiv., et c'est là ce qui nous décide à l'attribuer au personnage qui dit ἡμεῖς; à partir de xvi, 10. Car admettre que cet ἡμεῖς; vienne d'un document inséré par l'auteur dans sa narration est souverainement invraisemblable. Les exemples qu'on cite d'une telle négligence appartiennent à des livres sans valeur littéraire, à peine rédigés : or les Actes sont un livre composé avec beaucoup d'art. Les locutions favorites des morceaux où il y a ἡμεῖς; sont les mêmes que celles du reste des Actes et du troisième Évangile. Voir Klostermann, *Vindiciæ Lu-*

pour la première fois expressément dans la lettre des Églises de Lyon et de Vienne aux Églises d'Asie et de Phrygie, en 177; on les trouve ensuite mentionnés par la plupart des Pères et des Docteurs, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène¹. Dans le célèbre passage de son *Histoire ecclésiastique* où il énumère les écrits du Nouveau Testament, Eusèbe range les Actes des Apôtres parmi ceux qui sont admis de tout le monde sans aucune contestation².

Le livre des Actes porte d'ailleurs la marque de l'époque de sa composition. « La gaieté, la jeunesse de cœur que respirent ces odyssées évangéliques, dit M. Renan, furent quelque chose de nouveau, d'original et de charmant. Les Actes des Apôtres, expression du premier élan de la conscience chrétienne, sont un livre de joie, d'ardeur sereine. Depuis les poèmes homériques, on n'avait pas vu d'œuvre pleine de sensations aussi fraîches. Une brise matinale, une odeur de mer, si j'ose le dire, inspirant quelque chose d'allègre et de fort, pénètre tout le livre et en fait un excellent compagnon de

canæ, p. 48 et suiv., Goettingue, 1866. » Voir aussi E. Renan, *Saint Paul*, p. 131; H. Ewald, *Die Gewissheit der Abkunft der Apostelgeschichte und des dritten Evangeliums von Lukas*, dans les *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, 1857-1858, p. 49-69.

¹ Irénée, *Cont. Hær.*, III, xiv, 1, t. VII, col. 913; Clément d'Alexandrie, *Strom.*, v, 12, t. IX, col. 124; Tertullien, *Adv. Marcion.*, v, 2; *De Jejuniis*, 10, t. II, col. 472, 962; Origène, dans Eusèbe, *H. E.*, VI, 25, t. XX, col. 585. Il y a des allusions aux Actes encore plus anciennes dans l'*Épître* attribuée à saint Barnabé, 19, t. II, col. 777, et dans la *Doctrinae des douze Apôtres*, 4, 5, édit. Harnack, p. 15.

² Eusèbe, *H. E.*, III, 25, t. XX, col. 269.

voyage, le bréviaire exquis de celui qui poursuit des traces antiques sur les mers du Midi. Ce fut la seconde poésie du Christianisme. Le lac de Tibériade et ses barques de pêcheurs avaient fourni la première¹. » « Les préfaces qui sont en tête des deux écrits (le troisième Évangile et les Actes), la dédicace de l'un et de l'autre à Théophile, la parfaite ressemblance du style et des idées fournissent... d'abondantes démonstrations² » que saint Luc a composé l'histoire de la fondation des Églises, comme l'histoire de son fondateur, et il est inutile d'insister davantage là-dessus.

Quant à l'intégrité des Actes, on a allégué contre elle le changement de rédaction qu'on remarque dans la seconde partie du livre³, où l'auteur parle à la première personne, mais cette objection n'est pas sérieuse. On a supposé « que les passages où se trouve le pronom *nous* ont été copiés par le dernier rédacteur des Actes dans un écrit antérieur, dans des mémoires originaux d'un disciple de Paul, par exemple de Timothée, et que le rédacteur, par inadvertance, aurait oublié de substituer à *nous* le nom du narrateur. — Cette explication, dit M. Renan, est bien peu admissible. On comprendrait tout au plus une telle négligence dans une compilation

¹ E. Renan, *Saint Paul*, p. 12-13.

² E. Renan, *Les Apôtres*, p. x. On peut voir l'identité de l'auteur du troisième Évangile et des Actes prouvée philologiquement par le P. Mertian, *Philologie des Actes des Apôtres*, dans les *Études religieuses*, 1863, t. II, p. 783-787. Id., *L'auteur des Actes des Apôtres*, *ibid.*, 1864, t. IV, p. 1-16.

³ A partir d'Actes, XVI, 10.

grossière. Mais le troisième Évangile et les Actes forment un ouvrage très bien rédigé, composé avec réflexion et même avec art, écrit d'une même main et d'après un plan suivi. Les deux livres réunis font un ensemble absolument du même style, présentant les mêmes locutions favorites et la même façon de citer l'Écriture. Une faute de rédaction aussi choquante que celle dont il s'agit serait inexplicable. On est donc invinciblement porté à conclure que celui qui a écrit la fin de l'ouvrage en a écrit le commencement et que le narrateur du tout est celui qui dit *nous* aux passages précités¹. » L'intégrité des Actes ne souffre donc pas plus de difficulté que leur authenticité².

¹ E. Renan, *Les Apôtres*, p. XI-XII. Cf. plus haut la note 1, p. 427.

² Voir l'intégrité des Actes prouvée par le style, H. Mertian, *Philologie des Actes des Apôtres*, dans les *Études religieuses*, 1863, t. II, p. 776-782.

CHAPITRE II.

DE LA VÉRACITÉ DES ACTES DES APÔTRES.

L'auteur des Actes était parfaitement renseigné sur tout ce qu'il raconte. De tous les livres de l'Écriture, aucun n'a un champ si vaste et si peu familier aux Juifs. Saint Luc nous conduit en Syrie, en Chypre, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie; son récit est plein d'allusions à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes, à la religion des peuples qui habitent ces contrées si diverses, aux usages mêmes de la navigation de son temps; et dans des sujets si variés, au milieu de cette foule de détails, il se meut avec la plus grande aisance, et il s'exprime sur les personnes, les lieux et les choses avec une exactitude que peut posséder seul un témoin oculaire, intelligent, attentif, instruit et consciencieux¹. Toutes les fois qu'il est possible de contrôler sa narration par les sources profanes, et le cas se présente souvent, cette épreuve est tout entière en sa faveur. On n'a pu lui chercher chicane que sur trois points qui, du reste, par

¹ Voir les preuves de détail que nous avons données dans *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. 183-326.